

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Johan TOUCAS – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune qui sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, et qui reprend les résultats du Compte Administratif 2014, soit 2 700 000 € en recettes de fonctionnement (article R002) et 134 468,11 € en recettes d'investissement (article R1068).

Balance générale du Budget de la Commune 2015 :

La section Fonctionnement s'équilibre à la somme de : 18 427 671,00 €

La section d'Investissement s'équilibre à la somme de : 11 766 160,32 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré notamment par les ressources suivantes :

Fiscalité	9 080 700 €
Dont :	
Contributions directes (IF & TI)	8 286 037 €
CVAE	548 276 €
TASCOM	384 255 €
IFER	55 913 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 053 500 €.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 1 765 000 €.

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 5 000 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif 2015 de la Commune à Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **LA MAJORITE - 27 POUR - 6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,


 Marc Etienne LANSADE

